



Communiqué de ASEFRR

jeudi 7 mars 2013

Plusieurs expulsions de familles migrantes, Roumaines, en général de culture Rom, sont annoncées en Essonne, et notamment :

Lundi 11 mars à Vigneux

Fin mars à Ormoy. Au bidonville dit « de Moulin galant » (Ormoy/Villabé)

Dans ces deux cas précis, les expulsions sont illégales.

En effet, la situation de la plupart des personnes actuellement présentes sur le bidonville n'a pas été jugée lors des procédures pour occupation illégale du terrain : les personnes assignées ne sont plus sur le camp depuis longtemps. Et les personnes qui y vivent n'ont pas été convoquées en justice, leurs noms ne figurent pas sur le jugement dont il est aujourd'hui poursuivi l'exécution.

Les décisions de justice invoquées n'ordonnent pas l'« évacuation du camp » comme on le laisse entendre, elles ordonnent uniquement l'expulsion d'une liste précise de personnes.

Or, pour la plupart, ces personnes ne sont pas sur le camp.

Et les autres ne font l'objet d'aucune décision judiciaire d'expulsion.

Expulser les habitants actuels reviendrait donc à commettre une grave illégalité.

C'est pourquoi l'ASEFRR et les familles concernées ont saisi le juge de l'exécution (JEX) de cette illégalité. Il ne s'agit pas d'arguties pour « gagner du temps » mais bel et bien de principes de droit et de procédure.

Nous demandons donc au Préfet de sursoir aux expulsions en attendant que la justice se soit prononcée sur ce point de droit fondamental :

audience JEX le 26 mars à 14 heures au TGI d' EVRY.

Pour ASEFRR

Serge Guichard

06 80 90 55 70